



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Charente-Maritime

SYNDICAT MIXTE DES RIVIERES ET MARAIS D'AUNIS
1 ter, rue de la procession
17170 COURCON

MARDI 30 MAI 2023 – 10H00
PUYRAVAULT – SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL – 5 RUE DU STADE

LISTE DES DELIBERATIONS

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

1. Désignation du secrétaire de séance

DECIDE de désigner Monsieur Guillaume KRABAL pour remplir cette fonction.

Vote : pour : 10, contre : 00, abstention : 00

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 09 mars 2023

APPROUVE le procès-verbal de la réunion du 09 mars 2023.

Vote : pour : 10, contre : 00, abstention : 00

3. Délégation de pouvoir du Comité Syndical vers la Présidente du Syndicat

COMPLETE les délégations de pouvoir de Madame la Présidente ;
PREVOIT qu'en cas d'empêchement de la présidente, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la présente délégation d'attributions pourront être prises par le 1^{er} vice-président ;
RAPPELLE que, lors de chaque réunion du Comité Syndical, la Présidente rendra compte des attributions exercées, par elle-même, par délégation du Comité Syndical.

Vote : pour : 10, contre : 00, abstention : 00

4. Délégation de pouvoir du Comité Syndical vers le Bureau du Syndicat

MODIFIE les délégations de pouvoir du Bureau ;
RAPPELLE que, lors de chaque réunion du Comité Syndical, la Présidente rendra compte des attributions exercées, par le Bureau, par délégation du Comité Syndical.

Vote : pour : 10, contre : 00, abstention : 00

5. Dissolution du syndicat et répartition de l'actif et du passif du Syndicat Mixte de Coordination Hydraulique du Nord Aunis (SYHNA)

ACCEPTE la dissolution du Syndicat Mixte de Coordination Hydraulique du Nord Aunis ;
ACCEPTE les modalités de liquidation telles que définies ci-après :

Vote : pour : 10, contre : 00, abstention : 00

6. Définition du réseau gémapien

DEFINIT le réseau hydraulique gémapien du SYRIMA conformément à la carte annexée à la présente délibération.

Vote : pour : 11, contre : 00, abstention : 00

7. Contrat Territorial cadre Marais Poitevin 2023-2025

PREND ACTE de la mise en place d'un nouveau contrat territorial cadre marais Poitevin pour la période 2023 - 2025.

Vote : pour : 11, contre : 00, abstention : 00

FONCTION PUBLIQUE

8. Détermination des taux de promotions pour les avancements de grade – ratio promus – promouvables

FIXE un taux est uniforme pour tous les grades : 100 % pour l'année 2023 ;

DIT que sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Territorial compétent, ces dispositions seront reconduites tacitement chaque année ;

INSCRIT au budget les crédits correspondants.

Vote : pour : 11, contre : 00, abstention : 00

AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSEMBLEE

9. Compte-rendu des décisions du Bureau exercées par délégation du Comité Syndical

Le Comité Syndical a pris acte.

Vote : pour : 11, contre : 00, abstention : 00

10. Compte-rendu des décisions de la Présidente exercées par délégation du Comité Syndical

Le Comité Syndical a pris acte.

Vote : pour : 11, contre : 00, abstention : 00